

Préface

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne**

Band (Jahr): **8 (1767)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



PRÉFACE.

Les Sociétés d'agriculture que ces derniers tems ont vu naître, n'avoient dans leur origine pour objet de leur établissement, que le but de proposer des pratiques pour faciliter les travaux de la campagne, multiplier les productions de la terre, & corriger les défauts des méthodes actuelles de culture dans chaque pays, en profitant des découvertes utiles des autres nations. A mesure qu'on connut l'état actuel de l'économie rurale & les obstacles de ses progrès, on fut convaincu, à-peu-près en tout pays, que le plus souvent ces obstacles avoient moins leur source dans les préjugés du cultivateur, ou dans l'ignorance opiniâtre du paysan, que dans les contradictions des loix de police, dans les fautes de l'administration, & souvent dans les constitutions même des gouvernemens.

1767, I. P.

a

Dans quelques Etats, le peuple est accablé par la charge arbitraire des impots & par les fraix immenses de leur perception, qui ne donne point au Souverain un revenu aussi riche, qu'il pourroit l'obtenir par-tout autre sistême moins onéreux pour le peuple. Dans d'autres pays, l'agriculture est découragée par des gênes mal entendues dans le commerce des productions de la terre, ou par des monopoles injustes, sans qu'on soupçonne seulement la véritable source de sa décadence. La puissance excessive des vassaux, les richesses inutiles du clergé, une distribution trop inégale dans la propriété des terres, sous des constitutions qui favorisent trop une petite partie de la nation, le luxe qui en est l'effet nécessaire, & la fausse circulation de l'argent, qui ne retourne pas en avances à la terre, la police intérieure des communautés, qui tient une partie du peuple dans le découragement & une portion des fonds en friche. Toutes ces circonstances & beaucoup d'autres encore sont autant d'obstacles, que l'industrie du peuple, si active par-tout où une liberté entière & assurée l'excite & la soutient, ne peut point surmonter par ses seules forces.

Les effets trop sensibles de ces obstacles frappent généralement. Combien cependant ne s'est-on point trompé dans l'indication des causes? Dans quelles contradictions n'est-on pas tombé? Combien de réformes a-t-on proposé & entrepris, qui par le défaut des lumières nécessaires n'ont été que de malheureux essais, & n'ont servi qu'à jeter l'Etat d'un mal dans un autre? On desirera inutilement la prospérité de l'agriculture, on s'occupera sans succès de l'encouragement des cultivateurs, des moyens de perfectionner les instrumens, & les nouvelles inventions au profit de l'économie champêtre, tandis que les uns ou les autres des empêchemens supérieurs, arrêtent l'activité des bras dont le travail fertilise la terre.

Il est donc très-important de mettre dans une pleine évidence l'erreur de ces principes dangereux, dont l'influence devient si funeste à la société, & de rechercher les moyens de les corriger, ou même de les détruire (a). Il faut certainement supposer

(a) Nous devons regarder l'ignorance comme le principe nécessaire de tous les maux qui

des vues fort bornées dans la sphère de l'agriculture pratique, à tous ceux qui blâment les sociétés économiques, de ce qu'elles s'occupent de ces objets, & qui n'aperçoivent point la nécessité indispensable de ces recherches, avant de se flatter d'étendre avec succès les leçons d'une agriculture plus perfectionnée.

Tous les défauts à peu-près & toutes les contradictions, qui se manifestent encore dans quelques constitutions Européennes, ont leur origine dans leur institution vicieuse, qui depuis douze siècles a été plus ou moins corrigée en détail chez la plupart des peuples, mais dont nous trouvons bien des traces même dans notre patrie, heureuse-

ont affligé la société ; & la connoissance évidente de l'ordre, comme la source naturelle de tous les biens qui nous sont destinés. Mais comme toutes les forces physiques de la terre ne pourroient rendre évident ce qui ne l'est pas ; de la nécessité de l'évidence résulte la nécessité de l'examen, & celle de la plus grande liberté dans la contradiction ; & de plus la nécessité de toutes les institutions sociales qui doivent concourir à donner à l'évidence la publicité qu'elle doit avoir. *L'Ordre Naturel des sociétés politiques*, Chap. IX.

ment délivrée des chaînes du gouvernement féodal. Par un très-ancien abus de ce régime militaire, presque toutes les parties de l'administration qu'un lien indissoluble devoit réunir dans une parfaite harmonie, ont été séparées, brisées, & divisées en autant de propriétés particulières, & à la plus grande confusion de la société civile, si fort entrelacées, qu'on voit par tout des droits & des forces se choquer. Le tout, l'unité, l'essence de la nation, ce qui les constitue, ses droits inviolables, le nom & l'ordre imprescriptible de la république, avoient disparus dans la plupart des pays. On vit paroître à leur place des droits du prince, des prérogatives de la noblesse, des immunités de l'Eglise, des privilèges de sociétés; des usages de communautés, comme autant de dominations séparées ou de fragmens de l'empire suprême; chaque débris de l'administration, du revenu, de l'usufruit étoit le patrimoine d'un possesseur particulier. Les juridictions appelées hautes, basses, moyennes, criminelles, les droits de décimateurs, le droit des armes, les divers droits territoriaux, tous ces titres divisés mal à propos, forment des possessions dé-

tachées. Que d'exemples la Suisse même ne nous fourniroit-elle point de ces droits seigneuriaux & municipaux bizarement, divisés ou associés ! Long tems on a fait de la pénible connoissance de ces entrelacements labyrinthiques, une science merveilleuse, avant d'en oser combattre le desordre.

L'exemple de l'heureuse révolution par laquelle depuis deux siècles, les énormes abus dans le régime de l'église ont été en quelques endroits réformés, devoit, ce semble inspirer aux nations les plus éclairées de l'Europe, le courage d'approfondir les principes reçus dans les diverses parties de l'administration. Cette liberté de penser & d'écrire, dont nos réformateurs, ces bienfaiteurs immortels du genre humain, avoient donné l'exemple, la facilité de répandre l'évidence, que fournissoit l'Imprimerie, auroit dû naturellement nous conduire plus rapidement à la vraie science du plus grand bien des sociétés. Mais de tout tems les nouvelles regles, ont trouvé des oppositions presque invincibles, quelque bien qu'on eût pu se promettre de leur exécution, & nonobstant la conviction entiere de la grandeur des maux dont elles offroient le remede.

Et comme il est presque toujours préférable de conduire les hommes par des moyens doux & faciles, il se perd souvent bien du tems, avant que l'accord général des esprits, & le vœu manifeste du public amene l'heureux moment de l'exécution d'un enseignement utile.

Dans ces derniers siècles, il est vrai, plusieurs génies heureux se sont appliqués à dévoiler les principes des diverses constitutions & les fautes de l'administration publique; ils ont travaillé à démontrer l'influence de ces erreurs sur la propriété, l'industrie & la prospérité des peuples. Les écrits les plus lumineux & les plus profonds en ce genre ont paru dans les Etats, qui jouissent, depuis la reformation, d'une plus grande liberté d'enseigner & d'écrire. On peut partager en deux classes les auteurs qui ont traité des grands intérêts des nations, & qui ont approfondi les diverses constitutions des Etats.

Les uns séduits par un zèle outré ou entraînés par l'ambition, attaquent les préjugés de leur siècle, les abus des constitutions, les fautes des administrateurs, avec une hardiesse offensante pour ceux qui gouvernent.

plus propre à allarmer les bons citoyens & à flatter la curiosité maligne des lecteurs, qu'à étendre la conviction & l'évidence. Ils chargent trop leurs tableaux; leurs conclusions sont précipitées, exagérées & incohérentes. L'impétuosité à laquelle ils se livrent ne s'accorde pas avec la marche réfléchie d'un philosophe, qui s'avance à pas comptés dans le chemin de la vérité. Ils détruisent plus qu'ils n'élevent; & s'ils réussissent à affoiblir le respect aveugle pour les anciennes opinions, ils peuvent facilement, par le charme de l'enthousiasme, éblouir ceux qui ne sont pas capables d'un examen calme & réfléchi, & substituer ainsi de nouvelles erreurs à la place de celles dont ils viennent de détruire l'empire. Ces dangereux effets sont sur-tout à craindre lorsque par la célébrité que leur donne quelque persécution feinte ou réelle, ces docteurs téméraires ont réussi à captiver l'admiration crédule du public.

D'autres auteurs intimidés par un respect excessif, pour les idées reçues, ou trop attachés à leurs intérêts personnels, n'osent manifester les vérités qu'ils sentent & qu'ils voyent. Ils se forment à mériter la gloire subalterne d'une grande érudition & paroissent

craindre de blesser les opinions qui regnent. Ils s'efforcent même quelquefois de pallier des contradictions choquantes, de reformer ce qu'il faudroit absolument abolir. Les prétendus conciliateurs nuisent d'autant plus au progrès de la vérité, que sous l'apparence d'une circonspection louable, ils endorment les citoyens bien intentionnés sur le danger des maux publics, & affermissent chez le peuple l'autorité tyrannique de l'habitude.

Il est rare de voir paroître sur la scène littéraire des génies solides & lumineux, qui réunissent un amour ardent pour la vérité, avec une sage retenue, chez qui la raison conserve toujours l'empire sur une imagination vive, qui enseignent les vrais principes avec un courage éloquent & une modération plus persuasive encore, qui en développent les conséquences avec franchise, mais sans présomption offensante, qui enfin les exposent sans adulation & sans aigreur à ceux, qui par le devoir attaché à leur rang, sont appelés à l'examen des maximes, qu'ils ont le pouvoir de mettre en exécution.

La défiance prohibitive me paroît avoir dans les tems passés contribué bien autant que la connivence même à irriter l'impulsion des

enthousiastes dans la poursuite des vues utiles. Les encouragemens donnés à ceux qui approfondissent la science de l'administration publique fait honneur aux Souverains de ce siècle. Nous avons un exemple tout récent de l'utilité que la société peut se promettre des encouragemens donnés par le gouvernement même à ceux qui s'appliquent à démêler les contradictions dans les constitutions civiles , trop souvent opposées aux vues éclairées du Prince, & à répandre un nouveau jour sur la grande science de la police. Le ministère en France invite les bonnes têtes à discuter librement les principes adoptés jusqu'ici par l'administration, & à apprécier leurs effets sur le bonheur des peuples ; il déclare qu'il profitera des vérités qui feront le fruit de leur examen. Quand le gouvernement va ainsi au-devant des avis il n'est pas à craindre que les objections ou les doutes qu'on propose avec modestie contre ses mesures nuisent au respect dû à l'autorité tutélaire du souverain. La science porte au trône l'offrande de ses conclusions ; & les sujets attendent avec une docilité fondée sur la conviction, des loix qui portent évidemment le caractère auguste de l'intérêt national.

Déjà cette sage condescendance du gouvernement a produit des édits qui relèveront la puissance & le lustre du nom françois, s'ils sont maintenus avec fermeté contre l'influence destructive de l'intérêt privé. (a)

Ce n'est point, sans doute, une vérité neuve que l'agriculture est la source unique de la puissance d'un Etat, & que les constitutions civiles ne peuvent avoir d'autre but, que de protéger le travail de la classe productrice, mais toujours avons-nous sujet de nous féliciter qu'un principe aussi essentiel ait été mis dans le plus grand jour, & qu'il ait été établi sur des preuves, capables de produire la plus entière conviction. C'est sur ce principe si fécond que les auteurs modernes qui traitent de la science du gouvernement fondent tout leur système de politique, c'est de cette vérité si simple qu'ils deduisent toute leur doctrine. Nous ne voyons donc aucune raison qui doive exclure des recueils d'une société d'agriculture des mémoires dont le sujet tient aussi

(a) Nous renvoyons nos lecteurs au *Journal d'agriculture & de commerce* de l'année 1765 & 1766 & aux *Ephémérides* de 1767.

intimement à la prospérité de l'art le plus important, le plus nécessaire, le plus utile. Nous attendons de l'équité de ceux de nos lecteurs qui préfèrent les dissertations sur l'agriculture pratique, qu'ils ne voudront pas priver du moyen de s'instruire dans notre recueil, ceux qui lisent avec intérêt des discussions sur des sujets importans pour le public, & intimement liés avec l'objet principal de notre travail.

D'après ce principe nous oserons encore dans le recueil de cette année mettre sous leurs yeux des morceaux qui n'ont pas directement trait au labourage & à la culture des terres. La question sur le prix moyen des grains pourroit cependant être comptée parmi les problèmes purement agronomiques. Jamais nous n'avons refusé une place dans notre recueil à des morceaux instructifs sur quelque partie de l'économie champêtre. Nous avons, au contraire, souvent invité les cultivateurs exercés à nous fournir quelques détails de leurs expériences. Ce secours nous devient d'autant plus nécessaire, que des devoirs d'un autre genre nous dérobent pour quelque tems le travail de quelques uns de nos membres les plus laborieux. Cette

raison nous oblige mieux à borner déjà le recueil de la présente année à deux parties au lieu de quatre. Nous en déterminerons désormais le nombre chaque année sur la provision des mémoires fournis.

C'est le sort des meilleures choses d'être regardées d'un œil indifférent dès qu'elles ont perdu l'éclat de la nouveauté. Nous attendons de nos concitoyens une constance plus digne du caractère national, & nous formons un vœu bien sincère qui ne doit pas être difficile de voir accompli ; nous souhaitons de tout notre cœur que nos bonnes intentions & nos foibles essais nous suscitent des successeurs qui nous surpassent, par leur courage, par leurs lumières, par leurs talens & sur-tout par un plus grand succès.

